SECURITE SOCIALE

## ACCORD DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET LE GABON

FORMULAIRE SE 328-05

## DEMANDE DE PRESTATIONS FAMILIALES

(Article 10 de l'arrangement administratif général)

Dossier n° .....

La présente demande est établie en double exemplaire par le travailleur ou à défaut par la personne ayant la garde des enfants.

Elle est adressée directement par le demandeur à l'institution d'allocations familiales compétente du nouveau pays d'emploi. Celleci en conserve un exemplaire et envoie le second à l'institution d'allocations familiales du lieu de résidence de la famille.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

I – LE TRAVAILLEUR

Nom	
Nom de j	eune fille (le cas échéant)
Prénoms	
Date de n	aissance
Lieu de naissance	
Sexe : masculin – féminin (1)	
Nationali	té: française - gabonaise <sup>(1)</sup>
Situation	de famille :
Célibatai	re - marié(e) - veuf(ve) - séparé(e) - divorcé(e) (1)
Adresse d	lans le pays d'emploi :
N° d'imm	atriculation
- en F	rance:
- au G	abon:
	II – LA PERSONNE DESIGNÉE POUR PERCEVOIR LES PRESTATIONS FAMILIALES
	(En cas de pluralité d'attributaires, les renseignements sont à porter sur une colonne séparée pour chacun d'entre eux)
Nom	
Nom de j	eune fille (le cas échéant).
Prénoms	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Sexe : ma	sculin – féminin (1)
Lien de p	arenté avec le ou les enfants (1):
Adresse d	ans le pays d'emploi :

- (1) Biffer la ou les mentions inutiles
- (2) Par exemple : père, mère, grand-mère, sœur, tante, tuteur ou autre personne

Je demande que les prestations familiales soient versées, pour les enfants énumérés dans l'état de famille joint à la présente demande, entre les mains de la personne désignée ci-dessus.
Λ ,
A, le
PARTIE RÉSERVÉE A L'EMPLOYEUR
L'employeur ci-dessous désigné :
Nom (ou raison sociale) (1):
Branche d'activité:
Adresse:
Déclare que le travailleur désigné ci-dessus a commencé à travailler à son service le (jour, mois, an) :
et continu à travailler à ce jour - a cessé de travailler le (jour, mois, an) :
Ale
PARTIE RÉSERVÉE A L'INSTITUTION D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NOUVEAU PAYS D'EMPLOI DU TRAVAILLEUR
L'institution d'allocations familiales du pays d'emploi :
Dénomination :
Adresse:
CONSTATE:
1. que le travailleur ci-dessus désigné remplit les conditions d'activité du pays d'emploi, pour l'ouverture des droits aux prestations fami-
liales du pays de résidence de la famille à compter du (jour, mois, an) :
2. que la validité du premier état de famille présenté par le travailleur en cause expirera le (jour, mois, an) :
A, le